

Avant de commencer

Veillez envisager de présenter votre demande en ligne sur le site <https://www.ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario> puisqu'il s'agit d'un processus rapide et convivial qui vous facilitera la tâche. Voici les avantages des demandes en ligne : réponse plus rapide, avis immédiat de la réception de votre demande et capacité de suivi de l'avancement de votre demande en ligne.

Si vous préférez remplir ce formulaire, vous devez le faire sur un ordinateur. Le formulaire est dynamique : il change en fonction de vos réponses aux questions. Vous pouvez sauvegarder le formulaire, mais vous ne pourrez l'imprimer qu'une fois tous les champs obligatoires remplis. Ces champs sont indiqués par un astérisque (*).

Si vous êtes une personne morale détenant un permis extraprovincial et ayant cessé d'exercer des activités dans la province de l'Ontario, ou si votre personne morale s'est fusionnée dans la juridiction qui la régit, vous devez d'abord produire un Formulaire numéro 5285 – Rapport initial/Avis de modification par une société extraprovinciale fédérale/domestique/étrangère avec capital-actions pour signaler la date à laquelle la personne morale a cessé d'exercer des activités en Ontario avant de soumettre la présente demande de résiliation.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur cette demande, veuillez d'abord consulter [l'avis applicable](#).

Renseignements requis

Avant de remplir ce formulaire, veuillez vous assurer d'avoir à portée de main les renseignements suivants.

1. Raison sociale, numéro matricule de la société (NMS) et adresse électronique officielle.
2. Clé de l'entreprise. Il s'agit d'un numéro à 9 chiffres fourni par le Ministère qui détermine les pouvoirs associés à la raison sociale. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [clé de l'entreprise](#).
3. Renseignements d'ordre administratif sur la personne-ressource (nom, numéro de téléphone et adresse électronique). **Ces renseignements ne figureront pas dans les dossiers publics.**
4. Déclarations obligatoires. Vous devez confirmer les déclarations obligatoires.

Remplir le formulaire

Renseignements sur la personne morale

Veillez saisir la raison sociale actuelle, le NMS, la clé de l'entreprise et l'adresse électronique officielle de la personne morale qui dépose la demande.

Nous aurons besoin de la clé de l'entreprise pour vérifier que vous êtes habilité à déposer cette résiliation.

La raison sociale doit être la même que celle figurant dans les dossiers du Ministère. Cette raison sociale est celle qui figure sur le permis extraprovincial délivré par le Ministère à cette société.

Vous devez indiquer l'adresse électronique officielle inscrite au Ministère. L'adresse électronique officielle de la personne morale servira à communiquer avec elle. Les documents concernant la présente demande seront transmis à l'adresse électronique officielle de la personne morale ainsi qu'à celle de la personne-ressource indiquée à la section 2 du présent formulaire.

Si votre adresse électronique officielle a changé, vous devez en informer le Ministère en déposant un [Formulaire numéro 5285 – Rapport initial/Avis de modification/Rapports annuels par une personne morale extraprovinciale étrangère avec capital-actions](#) sans frais en vertu de la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales*. Vous pouvez joindre le dépôt en vertu de la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales* avec ce formulaire lorsque vous postez votre demande.

Coordonnées de la personne-ressource

Veillez saisir le nom complet, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de la personne-ressource. Ces renseignements ne figureront pas dans les dossiers publics. Le Ministère communiquera avec cette personne pour toute question au sujet de la présente demande; les documents la concernant seront envoyés à son adresse électronique.

Confirmation de résiliation

La personne-ressource doit confirmer que la personne morale a cessé d'exercer des activités en Ontario.

Autorisation

La personne-ressource doit confirmer que ce formulaire a été signé par la personne désignée.

Signatures

Le formulaire doit porter la signature d'un administrateur ou d'un dirigeant de la personne morale. Veuillez indiquer le nom complet et le poste du particulier (p. ex., administrateur, président ou secrétaire) et vous assurer que le formulaire est signé par la personne désignée à côté de son nom avant de poster le formulaire.

Soumission du formulaire

Lorsque vous avez rempli le formulaire, imprimez-le, obtenez la signature requise, puis postez-le au Ministère à l'adresse indiquée ci-dessous.

Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs
Direction des services centraux de production et de vérification
393, avenue University, bureau 200
Toronto (Ontario) M5G 2M2

Demande retournée

Si votre demande est manuscrite, s'il manque la clé d'entreprise ou les adresses électronique, ou si vous utilisez le mauvais formulaire, elle ne sera pas traitée et vous sera retournée par la poste. Dans ce cas, vous pourrez la présenter de nouveau par courrier ordinaire.

Toutefois, s'il manque **toute autre** information requise ou si le formulaire n'a pas été correctement rempli, il sera retourné par voie électronique aux fins de correction à l'adresse électronique qui y est indiquée. Pour soumettre à nouveau la demande, vous recevrez un lien vers le système d'enregistrement électronique des entreprises, où vous **devrez** effectuer la transaction par voie électronique. Lorsque vous soumettez à nouveau la demande, il est de votre responsabilité de réviser l'ensemble de la demande ainsi que de vous assurer que toutes les données sont exactes et répondent à toutes les exigences.

La date d'entrée en vigueur de la demande retournée qui est soumise à nouveau au Ministère correspondra à la date à laquelle une demande acceptable de dépôt est reçue par le Ministère. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'avis applicable.

Demande acceptée

Que vous ayez présenté votre demande par voie électronique ou par courrier, une fois que le Ministère reçoit votre demande et qu'elle est traitée avec succès, vous recevrez les documents officiels par courriel, y compris un reçu de paiement, le cas échéant, et une clé d'entreprise si l'entité n'en a pas encore obtenu une. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les documents, veuillez consulter l'avis applicable.

Ces documents seront envoyés à l'adresse électronique officielle de la personne morale ou de l'entité communiquée ainsi qu'à la personne-ressource mentionnée, à l'exception de la clé d'entreprise, le cas échéant, qui est uniquement envoyée à l'adresse électronique officielle.

Remarque : Si un permis a été résilié, la personne morale étrangère doit effectuer une demande pour obtenir un nouveau permis si elle désire reprendre ses activités en Ontario.

Questions

Après avoir lu ces directives détaillées et l'avis applicable, si vous avez encore des questions, veuillez consulter le site <https://www.ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario> ou communiquer avec nous par [courriel](#). Vous pouvez aussi appeler ServiceOntario au :

- Téléphone : 416-314-8880 ou sans frais : 1-800-361-3223
- ATS : 416-325-3408 ou sans frais ATS : 1-800-268-7095